



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE



**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX  
CONSULTANTS-ES EN GOUVERNANCE LOCALE POUR LA  
FORMATION DES DELEGATIONS SPECIALES DES COMMUNES  
PARTENAIRES DE IGR SUR LA GOUVERNANCE LOCALE**

**Inclusive Governance for Resilience (IGR)**

**USAID Implementation Period:**

**July 26, 2021 - July 25, 2026**

## **I/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La gestion des collectivités territoriales est un enjeu majeur pour le développement local et la démocratie participative en Afrique de l'Ouest. Cette région connaît des défis spécifiques liés à la diversité culturelle, à la décentralisation, à la sécurité, à la gouvernance et au financement des services publics locaux. Au Burkina Faso, ces défis sont exacerbés par la situation politique, économique et sociale du pays, marquée par l'instabilité, la pauvreté, le terrorisme et les conflits intercommunautaires. Pour faire face à ces défis, les collectivités territoriales doivent renforcer leurs capacités institutionnelles, financières et humaines, ainsi que leur coopération avec les acteurs nationaux et internationaux. Elles doivent également promouvoir la participation citoyenne, la transparence, la redevabilité et l'innovation dans la gestion des affaires locales.

La décentralisation qui consacre l'autonomie de gestion aux collectivités territoriales afin que celles-ci répondent au mieux aux aspirations des populations à la base découle d'un long processus en ce qui concerne le cas espèce du Burkina Faso.

En effet, le Burkina Faso a expérimenté plusieurs approches de développement depuis les indépendances jusqu'à l'adoption de la constitution adoptée le 2 juin 1991 qui consacre l'organisation du Burkina Faso « en collectivités territoriales » (article 143) et énonce « la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités territoriales » (article 145).

Le cadre juridique de la décentralisation est constitué par différents textes législatifs et réglementaires. Mais, le référentiel principal et actuel de base de la décentralisation en cours dans notre pays est la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce texte législatif a été modifié le 21 décembre 2009.

C'est cette loi qui dispose en son article 2 que « la décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale ».

S'il ne fait nul doute que la décentralisation caractérisée par les approches participatives de gestion est un ou est vu comme le levier efficace de développement, un des principaux défis auxquels sont confrontés les collectivités territoriales au Burkina Faso est le manque de capacité technique des gouvernants locaux (conseils élus comme délégations spéciales) pour assurer une gestion efficace et transparente des affaires locales.

En effet, les conseillers municipaux sont souvent élus sur la base de leur appartenance politique ou de leur popularité, sans tenir compte de leurs compétences ou de leur expérience en matière de développement local.

Aussi, pour ce qui concerne la désignation des membres des délégations spéciales, autres les présidents et les secrétaires généraux, les autres membres représentant les différentes couches ou composantes de la société ne le sont pas sur la base de compétence technique spécifiquement en gouvernance locale.

C'est pourquoi, les gouvernants locaux en général ont besoin de formations continues et d'un accompagnement pour renforcer leurs capacités à élaborer des plans de développement, à mobiliser des ressources, à mettre en œuvre des projets, à suivre et évaluer les résultats, et à rendre compte aux citoyens. La décentralisation implique également une coordination et une collaboration accrues entre les différents niveaux de gouvernement, ainsi qu'avec les acteurs non étatiques, tels que les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Les membres des délégations spéciales en particulier qui ont remplacé les conseils municipaux au Burkina Faso suite à la dissolution des conseils de collectivités territoriales le 1er février 2022 et la mise en place des délégations spéciales des collectivités territoriales, durant le mois de juin 2022 sont confrontés à de nombreux défis dans l'exercice de leur mandat. Ils doivent notamment assurer la gestion des affaires courantes, la préparation des élections locales, le dialogue avec les acteurs du développement local et la participation citoyenne. Pour cela, ils ont besoin de renforcer leurs capacités en matière de gouvernance locale, afin de maîtriser les principes, les outils et les méthodes de planification, de suivi-évaluation, de mobilisation des ressources

et de reddition des comptes. Le renforcement des capacités des délégations spéciales est donc essentiel pour garantir la continuité du service public local, la légitimité de l'action publique et la consolidation de la démocratie locale au Burkina Faso.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions de l'année fiscale 2024, le programme Gouvernance Inclusive pour la Résilience (IGR) au Burkina Faso entend organiser des sessions de formation sur la gouvernance locale au profit des membres des Délégations spéciales des communes partenaires.

En rappel, IGR est un programme financé par de l'USAID et mis en œuvre par Creative Associates International. Ce programme de cinq ans (2021-2026) vise à renforcer la gouvernance locale au Burkina Faso et la relation entre les citoyens et le gouvernement.

Ainsi, le programme est conçu pour atteindre les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Le gouvernement du Burkina Faso, en particulier au niveau local, peut fournir de manière efficace et effective des services pour répondre aux besoins de ses communautés.
- Objectif 2 : Les citoyens, les organisations locales et communautaires et les groupes ont la capacité de défendre leurs besoins et de communiquer de manière constructive avec les représentants du gouvernement.
- Objectif 3 : Les citoyens et l'État s'engagent régulièrement dans un dialogue productif.

L'approche globale de l'IGR se concentre sur des solutions locales et adaptées aux défis de gouvernance auxquels sont confrontées les communes partenaires du projet dans les Régions du Nord, du Centre Nord, de l'Est et du Sahel. L'approche de la gouvernance transformationnelle de l'IGR se concentre sur le changement du paradigme de la gouvernance qui passe d'un modèle d'offre et de demande à un modèle de responsabilité partagée et de succès partagé. Il s'agit précisément d'un système qui réintègre les relations entre et parmi les institutions de l'État et les acteurs locaux pour assurer une prestation de service réactive ; qui dote les citoyens de compétences et de ressources pour tenir les gouvernements responsables ; et qui renforce le contrat social entre les

gouvernements locaux et les citoyens pour arrêter l'infiltration de groupes extrémistes violents.

Dans le cadre de l'organisation desdites sessions de formations, IGR entend recruter un consultant-formateur (s) national principal, expert en gouvernance locale et un (e) Co-facilitateur (trice).

C'est dans ce sens que les présents termes de référence sont élaborés.

## **II/ OBJECTIF GENERAL**

L'objectif général de la formation est de renforcer les capacités des délégations spéciales à assurer une gestion efficace et participative de leur territoire afin d'améliorer la gouvernance locale dans les communes partenaires de IGR.

## **III/ OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE**

De façon spécifique, la formation vise à amener tous les participants à maîtriser :

- Les enjeux et les principes de la gouvernance locale,
- Les outils et les méthodes de la planification locale,
- Les mécanismes d'engagement et de communication publique avec les citoyens, ainsi que les bonnes pratiques et les leçons apprises d'autres expériences ( les mécanismes novateurs réussis expérimentés dans d'autres pays).
- Les techniques de mobilisations sociale et communautaire ;
- Les techniques de mobilisations de ressources ;
- Les techniques d'intermédiation sociale ;
- Les outils et technique de système d'alerte précoce
- Les techniques de processus de prise en décision participative et inclusive
- Les mécanismes et techniques de partages de responsabilités avec les OSC.

- Le suivi -évaluation opérationnel de la mise en œuvre des politiques publiques.

#### **IV/ RÉSULTAT PRINCIPAL**

Les capacités des délégations spéciales à assurer une gestion efficace et participative de leur territoire sont renforcées de sorte à améliorer la gouvernance locale dans les communes partenaires de IGR.

#### **VI/ RESULTATS SPECIFIQUES ATTENDUS**

Les résultats spécifiques attendus sont :

- Les enjeux et les principes de la gouvernance locale sont connus et maîtrisés par les participants ;
- Les outils et les méthodes de la planification locale sont connus et maîtrisés par les participants ;
- Les mécanismes d'engagement et de communication publique avec les citoyens, ainsi que les bonnes pratiques et les leçons apprises d'autres expériences (les mécanismes novateurs réussis expérimentés dans d'autres pays) connus et maîtrisés par les participants ;
- Les techniques de mobilisations sociale et communautaire connus et maîtrisés par les participants ;
- Les techniques de mobilisations de ressources connus et maîtrisés par les participants ;
- Les techniques d'intermédiation sociale connus et maîtrisés par les participants;
- Les outils et technique de système d'alerte précoce connus et maîtrisés par les participants ;
- Les techniques de processus de prise en décision participative et inclusive connus et maîtrisés par les participants connus et maîtrisés par les participants
- Les mécanismes et techniques de partages de responsabilités avec les OSC connus et maîtrisés par les participants ;

- Le suivi -évaluation opérationnel de la mise en œuvre des politiques publiques est connu et maîtrisé par les participants.

## **VI/ METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ACTIVITE**

L'approche participative andragogique basée sur une approche interactive et participative, combinant des exposés théoriques, des études de cas, des travaux de groupe et des échanges d'expériences sera utilisée dans le cadre de la dispensation de la formation.

Pour ce faire, cette démarche va intégrer :

- des exposés visualisés (PowerPoint) à partir des communications ;
- des commentaires et questions/réponses ;
- des séances de travaux en groupes ;

Une évaluation des participants à l'issue de la formation sera faite pour une appréciation des résultats atteints.

Des supports didactiques seront mis à la disposition des participants dans le cadre de leurs activités.

A l'issue de chaque session de formation, un rapport sera produit.

## **VII/ RÉSULTATS / LIVRABLES**

Les principaux livrables attendus du consultant formateur principal sont :

- Présentation Powerpoint des modules de formation ainsi que le Guide du formateur ;
- Un agenda de la session de formation ;
- Un cahier du participant ;

- Un rapport de la session de formation.

## **VIII/ ORGANISATION PRATIQUE DU TRAVAIL**

### **➤ Supervision et orientation**

Le travail sera exécuté sous la supervision du chef de projet (COP) IGR ou son/sa représentant (e). Le suivi technique sera assuré au jour le jour par le Directeur de la Mobilisation des Ressources, du Budget et de la Prestation de Services qui donnera les orientations nécessaires au / à la consultant (e). On attend de l'exécutant (e) qu'il/elle fasse preuve du plus haut degré d'initiative individuelle mais cela dans la limite de ce qui lui est demandé.

### **➤ Tâches et obligations du ou des consultants (es)**

- Elaborer et soumettre à validation les modules de formations, la méthodologie ainsi qu'un agenda et un guide du facilitateur ;
- Animer la session de formation ;
- Produire un rapport de session de formation.

## **IX/ LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION :**

La ou les session (s) de formation se tiendra (ont) à **Ouagadougou**.

## **X/ DUREE DE LA PRESTATION**

Le consultant formateur sera mobilisé pour un total de 10 jours répartis comme suit :

- 3 jours pour la préparation des modules ;
- 5 jours d'animation de la session de formation ;
- 2 jours pour la production du rapport de formation.



## **XI/ CONDITIONS REQUISES DU/DE LA CONSULTANT-E**

Le/la consultant-e doit:

- Être titulaire(s) d'un diplôme d'études supérieures en politiques publiques, sciences politiques, en administration publique, en économie ou dans un domaine équivalent ;
- Avoir une expérience dans le domaine de la gouvernance et le développement local ;
- Avoir plus de dix (10) ans d'expérience de travail avec les collectivités territoriales aussi bien au Burkina Faso que dans d'autres pays de l'Afrique ;
- Avoir plus de sept (07) ans d'expérience dans la planification locale (élaboration de documents de planification ou budgétaire locaux) ;
- Avoir au moins cinq (05) expériences dans le domaine du renforcement des capacités de gouvernants locaux et/ou autorités locales sur les questions de gouvernance locales ;
- Avoir un statut compatible avec la prestation de services ;
- Avoir d'excellentes compétences en animation et andragogie.

## **XII/ PROCESSUS DE SELECTION**

Les candidatures reçues seront analysées par un comité de sélection. Les étapes du processus de sélection sont les suivantes :

- Présélection des meilleures candidatures ;
- Entretien de sélection avec le comité ;
- Signature d'un contrat de prestation avec le/la consultants-e retenus-e.

## **XI/ COMPOSITION ET RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- un CV daté et signé précisant les formations déjà réalisées et au moins trois personnes de références ;

- une copie du dernier diplôme ;
- les attestations et/ou certificats de bonne exécution des formations/consultations déjà réalisées.

Les dossiers sont recevables **par e-mail uniquement** à l'adresse suivante : [RecrutementBFIGR@crea-igr.com](mailto:RecrutementBFIGR@crea-igr.com). Prière, indiquer dans l'objet de l'email la mention « **Consultant gouvernance locale** ». La date limite de candidature est le **lundi 8 janvier 2024 à 23H59 GMT**.

**Creative n'exige aucun frais dans aucune étape du processus de recrutement et/ou sélection de consultants.**

**Siaka OUEDRAOGO**  
**Deputy Chief of Party**